

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 DE LA VILLE DE WARWICK

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 359-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 de la Ville de Warwick ».

Ce projet de règlement a pour objet :

- D'ajouter des dispositions pour l'encadrement d'énergie éolienne;
- De permettre la construction d'un parc éolien dans les zones A-1, A-2, A-13, A-14 et A-15.

Le secteur des zones A-1, A-2, A-13, A-14 et A-15 est situé au nord de la route 116 et est borné notamment par cette route, ainsi que par les limites municipales des municipalités de Saint-Christophe d'Arthabaska, de Saint-Albert, de Sainte-Élizabeth-de-Warwick et des villes de Victoriaville et de Kingsey Falls.

L'illustration des zones peut être consultée sur le site Internet et à l'hôtel de ville.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 23 mai 2023, à 19 heures, à la Salle du Canton située au 351, rue Saint-Louis à Warwick.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet au plus tard le vendredi le 26 mai 2023, soit par courriel à directiongenerale@villedewarwick.quebec ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), JOA 1M0.

Le projet de règlement ainsi que la description ou l'illustration des zones touchées par le projet de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics>.

Ce projet comprend des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 10^e jour de mai 2023.

**Karine Larose,
Greffière**